



Le Déroulement et les résultats de l'élection européenne du 17 juin dernier ont confirmé les craintes que nous avons exprimées dans notre précédent éditorial. Malgré l'émergence d'un embryon de démocratie européenne, les responsables des partis politiques restent prisonniers de l'Etat national considéré comme seul véritable cadre de la vie politique. Les grands partis ont mené campagne sur des thèmes de politique nationale entraînant chez les électeurs d'une part un désintérêt important concrétisé par le taux des abstentions, d'autre part, la cristallisation des frustrations face à des institutions politiques nationales incapables de maîtriser la crise rejetant, en France surtout, une frange importante de l'électorat dans les bras de l'extrême-droite.

Le discours tenu par les responsables des partis ne permettant pas de répondre clairement à la question posée par une élection européenne, c'est-à-dire : quelles politiques, quelles institutions pour l'Europe, il était logique que les électeurs s'abstiennent de répondre ou qu'ils répondent à côté. Les quelques formations politiques (la liste ERE, par exemple) qui se sont situées en fonction de l'enjeu européen de l'élection ont recueilli peu de voix car seul le discours des grandes formations est amplifié par les médias déterminant ainsi le choix politique du plus grand nombre des électeurs. L'événement marquant de cette période restera la déclaration du Président de la République Française au Parlement Européen le 24 mai, qui a ouvert la voie à la ratification du Traité d'Union Européenne. Il s'agit là d'un changement radical de la position française à l'égard de la construction européenne. C'est la recon-

naissance de la nécessité d'une réforme profonde des institutions européennes, discours qui n'avait jamais été tenu par un Président français. Le soutien ainsi apporté a placé le projet de Traité d'Union Européenne voté par le Parlement Européen le 14 février 1984 au coeur du débat politique, ce qui se manifeste par l'importance que la presse et les médias lui ont immédiatement accordé (conf. revue de presse). La première concrétisation de cette prise de position a été l'annonce par Kohl et Mitterrand au sommet franco-allemand des 28 et 29 mai d'abolir les contrôles douaniers à la frontière entre la France et l'Allemagne et leur détermination commune de se situer à l'avant-garde du processus de refonte institutionnelle de la Communauté. Le sommet de Fontainebleau les 25 et 26 juin qui n'a résolu que des questions alimentaires a déçu les espérances. En effet, le Traité d'Union Européenne était à l'ordre du jour et la création d'un comité ad hoc ne rassure pas pleinement ceux qui avaient fondé des espoirs dans les récentes initiatives prises par le Président Mitterrand. Cependant la résolution des problèmes budgétaires, notamment les questions liées à la contribution britannique constituaient un passage obligé sans lequel le fonctionnement de la Communauté aurait risqué d'être bloqué à court terme.

La question de la survie des institutions communautaires résolue, il importe que les parlementaires nouvellement élus se mobilisent autour du projet d'Union Européenne afin d'obtenir sa ratification dans les délais les plus rapides.

**FEDECHOSSES**  
**POUR LE FEDERALISME**  
**PRESSE FEDERALISTE**  
**26 RUE SALA - 69002**  
**LYON**

Directeur de la publication  
 J.L. PREVEL

Comité de rédaction

J.F. BILLION  
 F. BLANCHARD  
 C. CABOCEL  
 J.M. DUBOS  
 A.M. GORDIANI  
 B. LESFARGUES  
 J.P. PASDELOUP  
 C. REVEYRAND  
 B. SAINT-GAL

A. FAYOLLE & Cie  
 8, rue Ch. Gounod  
 69100 VILLEURBANNE

CommiSsion paritaire 56256



## Parlement européen

LE VOTE DU 14 FEVRIER

### Parti Populaire Européen (démocrates chrétiens)

117 membres : 105 oui, 0 non, 0 abstentions

### Socialistes

124 membres : 47 oui (Italie - Allemagne - Bénélux)  
 12 non (G.B. et Danemark), 34 abstentions (France, Grèce, Irlande, quelques britanniques et allemands)

### Libéraux et démocrates

38 membres : 28 oui et 2 abstentions (danois)

### Conservateurs (Parti conservateur britannique)

63 membres : 24 oui, 6 non et 6 abstentions

### Communistes

48 membres : 22 oui (italiens), 9 non (français, grecs, dnois) et 1 abstention (grec «eurocommuniste»)

### Démocrates européens de progrès (gaullistes et apparentés)

22 membres : 2 oui et 20 non participation au vote

### Indépendants

11 membres : 3 oui, 4 non (danemark) et 4 abstentions

### Non inscrits

10 membres : 7 oui

### ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

## Allocution de Monsieur François MITTERRAND Président de la République française Strasbourg, 24 mai 1984

(Extraits)

Il est clair que le temps s'éloigne où l'Europe n'avait pour destin que d'être partagée et divisée par d'autres. Les deux mots d'indépendance européenne possèdent désormais une résonance neuve. C'est une donnée que notre siècle proche de sa fin, j'en suis sûr, retiendra.

L'échéance de l'élection européenne est une occasion de faire le point et de reprendre l'initiative. La vie des institutions communautaires est marquée par de multiples imperfections. Aucune n'est à proprement parler insupportable, mais leur accumulation crée une contrainte permanente et diffuse dont nous ne cessons pas de payer le prix.

Il y a tout d'abord la règle de l'unanimité, dont la pratique est poussée bien au-delà de ce que commandent les Traités, et même que ne le prévoyait le Compromis de Luxembourg. Comment l'ensemble complexe et diversifié qu'est devenue la Communauté peut-il se gouverner selon les règles de la Diète de cet ancien royaume de Pologne, dont chaque membre pouvait bloquer les décisions ? On sait comment cela a fini. Il est temps de revenir à une pratique plus normale et plus prometteuse. Le Gouvernement français, qui avait été à l'origine de ce compromis, a déjà proposé d'en restreindre l'usage à des cas précis. La pratique plus fréquente du vote sur des questions importantes annonce le retour au Traité.

Mais la règle de l'unanimité n'est pas la seule difficulté que rencontre le Conseil des ministres. Il existe également un partage trop fluctuant du travail entre la gestion quotidienne - Commission et Comités des représentants permanents - et le Conseil des ministres, qui se voit retirer une part de sa responsabilité politique, telle que prévue par les Traités, et fait ainsi du Conseil européen une instance permanente d'appel, voire une

première instance, dans la conduite des affaires courantes. Cela n'est manifestement pas son rôle. Rendons son autorité à la Commission. Restituons au Conseil des ministres le moyen de mener les politiques dont le Conseil européen arrêtera les grandes lignes. Dotons ce dernier d'un Secrétariat permanent pour la coopération politique.

On se plaint, je le sais, des relations insuffisantes entre le Conseil et votre Parlement.

Corrigeons cette carence en présentant, conformément aux engagements souscrits par les pays membres dans la déclaration solennelle de Stuttgart, une réforme de la procédure de concertation. Réfléchissons enfin à la meilleure façon d'assurer plus de continuité à la Présidence de la Communauté.

L'Europe a toujours été de nature composite. Elle s'est développée par étapes, utilisant, selon ses besoins, les institutions qui sur le moment lui paraissaient les plus adaptées, quitte à transformer leurs relations mutuelles. Mais il faut conserver des points de repère. C'est pourquoi il est indispensable de consolider le principal traité qui lie les pays européens entre eux et constitue leur loi fondamentale, je veux dire le Traité de Rome.

Et pourtant, le même mouvement nous porte déjà au-delà de ce Traité pour des domaines qu'il ne couvre pas. Je pense à l'éducation, à la santé, à la justice, à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme.

Or, que constatons-nous ? D'aucuns ont parlé d'une "Europe à plusieurs vitesses" ou "à géométrie variable". Cette démarche, qui traduit une réalité, s'impose. On veillera à la rendre complémentaire et non pas concurrente de la structure centrale, qui reste la Communauté. Chaque fois que de tels problèmes sont posés, l'Europe a créé une nouvelle institution, le Conseil européen ; adopté un nouvel acte juridique reconnaissant une pratique, le Système monétaire européen ; la coopération politique telle que définie par la Déclaration de Stuttgart ; conclu un traité ratifié par les Parlements nationaux : les Conventions de Lomé. Et voici que votre Assemblée nous encourage à aller plus loin dans cette voie en nous proposant un projet de traité instituant l'Union européenne.

Ceux d'entre nous qui le voudront observeront la même méthode que naguère. A situation nouvelle doit correspondre un traité nouveau, qui ne saurait, bien entendu, se substituer aux traités existants, mais les prolongerait dans les domaines qui leur échappent. Tel est le cas de l'Europe politique. Pour une telle entreprise, la France est disponible. M'exprimant en son nom, je la déclare prête à examiner, à défendre votre projet qui, dans son inspiration, lui convient."



# REVUE DE PRESSE

## Mitterrand et Giscard pour un nouveau traité européen

**L**A campagne électorale pour les élections européennes du 17 juin volait au ras des pâquerettes, et n'arrivait pas à accrocher l'attention des Français, beaucoup plus intéressés par la situation économique et la querelle scolaire lorsque, tout à coup, à quelques heures d'intervalle, l'un de Bruxelles et l'autre de Strasbourg, l'ancien président de la République et l'actuel chef de l'Etat ont lancé un grand coup de cymbale qui devrait relancer le débat européen, en préconisant de façon convergente, un nouveau traité prolongeant le traité de Rome.

M. Giscard d'Estaing propose un nouveau traité, unissant les six membres fondateurs et six nouveaux membres de la C.E.E. (y compris l'Espagne et le Portugal), dans une union européenne.

M. François Mitterrand propose, lui aussi, un traité instituant l'Union européenne, et souhaite que les conversations préparatoires commencent sans tarder, afin d'aboutir à une conférence des chefs d'Etats intéressés.

### Arrière-pensées

Ces deux démarches parallèles, allant dans le sens de la relance de l'Europe politique, ne sont pas dénuées d'arrière-pensées : l'ancien chef de l'Etat, très peu présent dans la campagne de soutien à la liste de Mme Simone Veil, a voulu démontrer qu'il conserve de grands desseins, nationaux et internationaux, et qu'il n'exclut pas de jouer un jour un rôle européen.

Quant à M. Mitterrand, ses motivations sont de deux ordres : débloquer la machine européenne grippée, donner un coup de pouce aux socialistes, à moins d'un mois des élections.

— M. Mitterrand veut débloquer la machine euro-

péenne, enrayée depuis les échecs d'Athènes et de Bruxelles : puisque la situation est nouvelle, il faut évoluer ; avant le sommet européen de Fontainebleau, le président en exercice de la C.E.E. a donc lancé une grande initiative, qui devrait - si elle fait son chemin parmi les Dix - permettre d'avancer vers un fonctionnement de l'Europe à la majorité, et plus seulement à la règle de l'unanimité.

M. Mitterrand pourrait démontrer aussi, concrètement, qu'il ne laisse pas le monopole de la construction européenne à ses prédécesseurs, qui ont inventé, entre autre chose, le Conseil européen et le système monétaire européen.

— Mais l'initiative de M. Mitterrand n'est pas sans conséquence au niveau de la politique intérieure française : à quelques semaines du 17 juin, la proposition d'un nouveau traité sur l'Union européenne redonnera aux socialistes un « look européen », qu'ils pourront comparer sans complexe à celui de Mme Veil. C'est donc un bon coup de pouce en faveur de la liste de M. Lionel Jospin, qui en avait le plus grand besoin.

### Se démarquer du P.C.

C'est aussi une manière de se démarquer d'un parti communiste qui n'a jamais été aussi réservé à l'égard de la moindre avancée européenne.

Mais on peut imaginer aussi que M. Mitterrand voit au-delà de l'élection du 17 juin : après tout, un nouveau traité sur l'Europe devrait être ratifié par un referendum dans chaque pays, et ce pourrait être, avant la fin du septennat, une occasion de rassembler une large majorité de Français par-delà les clivages gauche-droite habituels.

Gérard CARREYROU

*Dans notre dernier numéro, fin mai, alors que la campagne électorale était déjà bien engagée mais que l'Europe en restait presque totalement absente nous avons présenté une large revue de la presse parisienne afin de mieux mettre en exergue qu'elle avait rendu compte de manière très inégale du vote historique par le Parlement européen le 14 février du projet de Traité instituant l'Union européenne (voir page 2).*

*Nous avons également souligné dans notre éditorial « la désinformation traditionnelle dans laquelle la presse tient l'opinion publique française sur l'Europe ».*

*Cette initiative a été appréciée de nos lecteurs ; la diffusion inhabituelle dont nous avons bénéficié en est la preuve. Nous avons donc décidé de reprendre dans ce numéro les articles consacrés à l'initiative de François Mitterrand à Strasbourg le 24 mai par les deux principaux quotidiens d'information de la région lyonnaise Le Progrès de Lyon et le Journal Rhône-Alpes. Le J.R.A. en particulier souligne la concomitance entre la proposition de François Mitterrand devant le Parlement européen et celle de Giscard d'Estaing à Bruxelles. Nous joignons à cette courte revue de presse trois articles de Henri Frenay, Jean Rous et Alfred Grosser publiés avant l'élection et qui tous trois s'insurgent de la médiocrité de la campagne électorale et de l'attitude de la classe politique et des médias qui détournent l'élection de son objet véritable et, pour l'opposition surtout, excitent les passions les plus viles, préparaient jour après jour le surgissement spectaculaire du Front National.*

*Pour des fédéralistes qui, fidèles à leur tradition d'autonomie à l'égard de la classe politique, n'ont pas donné de consigne de vote il n'est pas de meilleure réponse à la percée électorale de l'extrême-droite que de publier à notre tour les articles de Frenay et de Rous, militants fédéralistes et antifascistes d'hier et d'aujourd'hui, parus respectivement dans Le Monde et l'Indépendant de Perpignan.*

*Henri Frenay, fondateur du mouvement de résistance Combat, plusieurs fois ministre après la guerre, longtemps secrétaire général de l'Union européenne des fédéralistes, écrivait en 1943 : « Depuis ses origines le monde marche vers l'unité. Telle est la loi supérieure de l'humanité. Sans doute, l'égoïsme et la pauvreté d'imagination des hommes, leur ont fait perdre de vue cet impératif de l'évolution ; chaque fois, ces erreurs ou ces crimes se sont soldés par des monceaux de cadavres. Aujourd'hui nous payons très cher les erreurs de nos devanciers, mais elles nous sont apparues et nous les dénonçons. Les hommes de la Résistance européenne seront demain les bâtisseurs de l'Europe nouvelle » Combat, Alger, 12 décembre 1943).*

*Jean Rous lui a été compagnon de Trotski engagé aux côtés des républicains espagnols avant de militer à Lyon dans la Résistance au sein du groupe Libérer-Fédérer ; il a ensuite consacré de nombreuses années de sa vie à lutter pour l'émancipation des peuples colonisés auprès de Léopold S. Senghor en particulier. Quand il se repenche maintenant sur sa vie il écrit : « le mouvement (Libérer-Fédérer, n.d.l.r.) m'a aussitôt intéressé... il était fédéraliste et en même temps préconisait l'autogestion ; il était anti-nazi sans être anti-allemand. Il s'agissait de promouvoir une fédération européenne et l'autonomie régionale à l'intérieur même de la France » (Dominique Gauthiez, Un homme de l'ombre, Jean Rous - Ed. Cana - 1983 - p.82).*

*L'article que nous reprenons enfin d'Alfred Grosser est lui important par son analyse lucide et sa condamnation sans équivoque du Compromis de Luxembourg, dans lequel, négligeant les leçons de l'histoire une partie de la classe politique est tentée de voir une panacée à la crise et à la paralysie actuelle des institutions européennes.*



# Pour aller plus loin

**François Mitterrand s'est prononcé hier à Strasbourg pour une union politique des pays d'Europe**

**L**E président de la République, qui était l'hôte hier matin du Parlement de Strasbourg, a fait sensation en annonçant que la France est prête à s'engager plus avant dans la voie d'une union politique européenne.

Le chef de l'Etat qui, sur ce point précis, s'exprimait au nom de la France et pas en tant que président en exercice de la Communauté, a tout d'abord rappelé les initiatives multiples de la C.E.E. pour rendre encore plus étroites et davantage solidaires leurs politiques. Et il a ajouté : « voici que votre assemblée nous engage à aller plus loin encore avec un projet de traité instituant l'union européenne.

## Un nouveau traité

« Ceux d'entre vous qui le voudront, observeront la même méthode que naguère : à situation nouvelle doit correspondre un traité nouveau qui ne saurait, bien entendu, se substituer au traité existant, mais qu'il prolongerait dans les domaines qui lui échappent. Tel est le cas de l'Europe politique. Pour une telle entreprise, la France est disponible. M'exprimant en son nom, je la déclare prête à examiner et à défendre votre projet qui, dans son inspiration, lui convient ».

A cette fin, le chef de l'Etat suggère « que s'engagent des conversations préparatoires qui pourraient déboucher sur une conférence des Etats intéressés. Le projet d'union européenne et la déclaration solennelle de Stuttgart serviraient de base à ses travaux ».

Le chef de l'Etat, dans un discours très dense et d'une haute tenue, a exprimé sa foi dans l'avenir de l'Europe : « Je suis sûr qu'un jour tout cela se fera car notre jeunesse en a besoin, car notre indépendance, celle de nos patries, et celle de l'Europe est à ce prix. J'ai trop confiance dans notre histoire pour admettre que nous puissions jamais nous laisser aller au déclin, dont l'intolérable affaiblissement démographique est le signe le plus inquiétant. Mais il ne faut pas que cela se fasse trop tard ».

## « Une résonnance neuve »

Il est clair pour le président Mitterrand « que le temps s'éloigne où l'Europe n'avait pour tout destin que d'être divisée ou partagée par d'autres » et pour lui « les deux mots indépendance européenne possèdent désormais une résonnance neuve ». Les Européens parviendront, il en a exprimé l'espoir, à « prévenir l'inéluctable, réussir l'improbable, réaliser l'espérance, et perpétuer, par sa jeunesse retrouvée, une grande civilisation : la nôtre ».

Tout cela, a-t-il dit, l'échéance de l'élection européenne peut en donner l'occasion. Faire le point, reprendre l'initiative, telle est l'invitation que lance aux partenaires de la France le chef de l'Etat, à un mois de sommet de Fontainebleau qui marquera le terme de la présidence française de la C.E.E.

Il préconise de revenir à une pratique « plus normale et plus prometteuse » de la règle de l'unanimité qui a été « poussée bien au-delà de ce que prévoit le traité ». A ce titre, il demande que soit rendue à la commission de Bruxelles toute son autorité, et restitués au Conseil des ministres tous les moyens qui doivent être les siens afin de ne pas transformer le Conseil européen « en une instance chargée des affaires courantes ».

## C.E.E. : Une continuité de la présidence

Par ailleurs, le conseil pourrait être doté d'un secrétariat permanent chargé de coordonner les politiques communautaires. Et puis, a poursuivi dans le même esprit le chef de l'Etat, pourquoi ne réfléchirait-on pas « à la façon de donner plus de continuité à la présidence de la Communauté ? ».

Il est vrai que l'Europe s'est développée par étapes. Et il était indispensable avant tout de consolider le principal traité liant les pays européens entre eux : le traité de Rome.

« Et voilà », s'exclame le chef de l'Etat, « que le mouvement nous porte déjà au-delà de ce traité

pour des domaines qu'il ne couvre pas ». D'aucuns ont parlé d'Europe à deux vitesses ou à géométrie variable. « Cette démarche qui traduit une réalité s'impose », reconnaît le président Mitterrand, « mais on veillera à la rendre complémentaire et pas courante de la structure centrale qui reste la Communauté ».

## Une raisonnable solidarité

Europe de l'environnement, Europe de la recherche, Europe sociale, Europe de l'espace, de l'industrie, des transports, de l'informatique... les propositions françaises ne manquent pas. Il faudra faire en sorte toutefois que lorsque « l'Europe s'éveillera », il ne soit pas trop tard pour elle. Le chef de l'Etat n'a pas caché qu'après quatre ans de difficiles discussions, le problème de la contribution britannique demeurerait entier. Il faut cependant veiller dans cette affaire, a-t-il dit, « à ce que les principes de la Communauté soient préservés dans le calcul de la compensation ».

Il a rappelé que le traité de Rome est un contrat et que, comme tel, « il implique le refus du principe du juste retour ». Solidarité, oui, mais dans les limites du raisonnable. Un règlement circonstanciel, pourquoi pas ? Mais, a-t-il averti, « le débat ne trouvera pas de conclusion tant que l'on pourra craindre la remise en question de notre loi commune ». Voilà donc M<sup>me</sup> Thatcher prévenue. Les représentants des groupes politiques ont tour à tour brièvement exprimé leurs espoirs ou leurs réserves. C'était un grand jour pour M. Spinelli, le père de l'Union européenne.

## FRANÇOIS MITTERRAND AU PARLEMENT DE STRASBOURG

# Pour un nouveau traité...

■ DE NOTRE  
ENVOYÉ SPÉCIAL  
HENRI MOINE

C'est devenu une tradition : chaque président en exercice du Conseil de communauté vient adresser une sorte de message sur « l'état de l'Union » au parlement de Strasbourg.

« Ce rendez-vous, je l'ai souhaité », s'est écrié hier matin François Mitterrand en préambule de son discours de quarante minutes devant l'assemblée européenne. Mais, a-t-il aussitôt ajouté : « A l'observance d'un rite, j'entend ajouter autre chose : la foi dans notre action et la volonté de réussir de toute une génération ».

Quelle est selon lui maintenant l'alternance ? « Ou bien laisser à d'autres, sur notre continent, hors de notre continent, le soin de décider du sort de tous, et nous y compris. Ou bien réunir la somme des talents et des capacités, des facultés de création, des ressources matérielles, spirituelles, culturelles qui, toutes ensemble, ont fait de l'Europe une civilisation pour, selon le mot de Walt Whitman, devenir ce qu'elle est ».

De fait, François Mitterrand a profité du point fort de sa présidence de six mois de la Communauté pour, dans son intervention très souvent applaudie par les parlementaires de tous bords, traiter une fois de plus des perspectives de la construction politique de l'Europe.

### Les « victoires de l'Europe »

Ces perspectives existent. « Mais pour qu'elles sortent du Excédents laitiers ? « La décision de les réduire a été prise. Les réadaptations nécessaires devront se faire ».

Montants compensatoires agricoles ? « Leur démantèlement entre dans les faits ».

« Il s'agit là d'autant de victoires de l'Europe sur elle-même ». Et François Mitterrand en évoque bien d'autres, remportées sur les particularismes nationaux : le C.E.R.N., Airbus, la fusée Ariane,

la fixation par les douze plus grandes sociétés européennes de normes communes pour l'informatique.

Reste, bien sûr, l'irritante question du budget communautaire compromis par les réticences britanniques.

« Après quatre ans de négociations difficiles, toujours relancées, et faute d'un accord acquis à l'heure où je m'exprime, mon commentaire restera prudent ». L'orateur en risque un pourtant : « En raison de la solidarité qui nous lie, il faut rester dans les limites raisonnables d'un règlement circonstanciel, et non prétendre réformer le traité dans l'essentiel. On ne remettra pas en cause notre actuelle loi commune ».

### De nouveaux objectifs

Adhésion de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté ? « Elle s'impose en raison des nécessités politiques, ne serait-ce que du fait de la courageuse reconquête de la démocratie assumée par ces deux pays. Gardons-nous de repousser à plus tard les solutions les plus hardies. Une réponse devra être donnée avant la fin du mois de Et François Mitterrand d'énumérer bien d'autres objectifs encore. Chômage ? « une formation professionnelle plus adaptée aux besoins ». Pollution ? « On doit évoluer vers des réglementations européennes pour réduire l'empoisonnement des eaux du Rhin, la menace des pluies acides, et la teneur en plomb de l'essence ». Espace ? « Un projet de station spatiale civile est à la portée de l'Europe ». Coopérative ferroviaire ? « Un programme d'équipement européen s'impose ». Culture ? « Il faut songer à une chaîne de télévision européenne et établir un plan cohérent d'enseignement des langues étrangères ».

### Vers un nouveau traité

Les parlementaires européens attendaient tout particulièrement que leur président en exercice prit position à l'égard des droits de l'Homme et de l'avenir des institutions européennes. Ils n'ont pas été déçus. « Nos pensées, bien sûr, se tournent vers Andreï Sakharov. Le malheur veut que, sous toutes les latitudes, des hommes souffrent et soient persécutés pour ce qu'ils croient, pour ce qu'ils aiment, pour ce qu'ils sont. Le moment est venu de répéter un mot qui nous a naguère rassemblés : Résister, résister à la violence ».

Crise des institutions communautaires ? « La pratique de la règle de l'unanimité est poussée bien au-delà de ce que commandent les traités (vifs applaudissements). Le gouvernement français a déjà proposé d'en restreindre l'usage dans des cas précis ».

Après avoir souhaité que toute son autorité soit rendue à la commission européenne, François Mitterrand fait une autre proposition, plus inattendue celle-là : « Réfléchissons enfin à la meilleure façon d'assurer plus de continuité à la présidence de la communauté » (applaudissements limités).

Sur le fond, et au sujet du projet de révision du traité de Rome, son propos est clair : « A situation nouvelle doit correspondre un traité nouveau (vifs applaudissements). Pour une telle entreprise, la France est disponible ».

C'est sur le thème de la rénovation de la construction politique qu'il devait conclure : « Je suis sûr que tout cela se fera, car notre jeunesse en a besoin pour perpétuer une grande civilisation, la nôtre ».

## L'heure de vérité

**L**UNDI 21 mai, à « L'heure de vérité » sur TF 1, François-Henri de Virieu avait convié Simone Veil et Lionel Jospin, têtes d'affiche pour les élections européennes. Le débat allait être selon lui le point culminant de la campagne. Il s'est situé au plus bas.

Les mérites respectifs des formations concurrentes ont été âprement comparés. Chacun s'est voulu le meilleur défenseur des libertés méprisées par les uns et menacées par les autres. On a vanté les bienfaits d'une Europe mythique pour lutter contre le chômage, favoriser les restructurations industrielles, affronter la compétition internationale. Soit ! mais la question décisive a été simplement escamotée, probablement d'un commun accord. Laquelle ? Par quels moyens la Communauté européenne peut-elle sortir de son enlisement actuel ? On n'en a pas parlé.

« Match nul », titrait le lendemain dans *le Monde* Christine Fauvet-Mycia – oui, nul, mais dans les deux sens du terme ; un match dans la « meilleure » des traditions politiciennes où les attaques *ad hominem* l'emportaient sur l'argumentation.

Cependant, à cette Assemblée de Strasbourg, présidée si longtemps par M<sup>me</sup> Veil, avait été voté, le 14 février dernier, un texte dont l'initiative revient au député italien Atiero Spinelli : un acte important puisque approuvé par l'écrasante majorité du Parlement européen : 237 voix contre 31, non par des technocrates mais par des députés élus au suffrage universel qui ont su allier la prudence à un courageux réalisme.

Le « pacte d'union européenne », par des mesures échelonnées dans le

Par HENRI FRENAY (\*)

temps, définit une nouvelle répartition des compétences entre Etats nationaux et instances européennes ; un équilibre des pouvoirs ; l'assouplissement de la règle de l'unanimité ; enfin des clauses de sauvegarde. Il s'agit donc d'un document sérieux et qui devrait être soumis à l'examen et à la ratification des Parlements nationaux.

Pour des raisons différentes mais convergentes, Simone Veil et Lionel Jospin ne souhaitent guère en parler. Leur complicité dans le mutisme leur a épargné l'épreuve de nous expliquer le comportement de leurs colistiers lors du vote le 14 février.

Le premier secrétaire du Parti socialiste ne s'était-il donc pas avisé de l'orientation du chef de l'Etat, ou bien celui-ci lui en a-t-il fait mystère ? A Milan, le 20 février, interrogé sur le pacte d'union européenne, François Mitterrand déclarait en « approuver la direction ».

Trois semaines auparavant, aux Pays-Bas, il avait annoncé clairement sa détermination : « *S'il n'y a pas de réalité politique, la réalité économique ira en se défaisant... J'irai dans le sens d'une forte réalité politique...* »

Au lendemain de cette « Heure de vérité », il s'exprimait à nouveau dans six quotidiens régionaux :

« *L'Europe a besoin d'un projet politique... L'Europe à plusieurs vitesses, j'y suis assez favorable...* » Enfin et peut-être surtout il souhaite « *revenir autant qu'il est possible au vote majoritaire pour la plupart des décisions...* »

Je n'ai pas, quant à moi, manqué de relier les lignes qui précèdent aux propos de Roland Dumas, ministre des affaires européennes et ami de longue date du chef de l'Etat (1).

« *La présidence française ne se contentera pas de régler les contentieux, elle ouvrira les voies nouvelles de l'Europe du vingt et unième siècle. Pour y parvenir, elle aura besoin de l'appui de tous les Français.* »

Ce ton anormalement solennel ne pouvait être improvisé. Je le pensais. Le discours, le 24 mai, de François Mitterrand, devant le Parlement européen en apporte la preuve. J'en extrais volontairement les trois lignes essentielles. Parlant du pacte d'union européenne voté en ce même lieu où il parlait, il s'est écrié :

« *M'exprimant au nom de la France, je la déclare prête à examiner et à défendre votre projet, qui, dans son inspiration, lui convient.* »

La portée de cette initiative, comme de chacun de ces mots, est considérable. En pleine campagne électorale dans les dix pays de la Communauté, elle va appeler les candidats à se prononcer clairement sur ce qui est en jeu. En même temps que cette campagne sera replacée à son véritable niveau : européen et non national, elle ne sera pas sans mettre en relief la précarité ou la solidité des alliances ou des « unions », tant dans la majorité que dans l'opposition. Peut-être même est-ce là l'amorce d'une véritable redistribution des cartes dans le jeu politique en France et ailleurs. L'onde de choc de cette initiative sera, je crois, profonde et durable.

(\*) Ancien ministre.

(1) *Le Monde* du 29 mars 1984.

## Objectif : l'union européenne

**L**A campagne pour l'élection de l'Assemblée européenne bat son plein. Mais le débat se déroule dans une certaine confusion, les problèmes intérieurs à chaque Etat prenant le dessus au détriment du problème proprement européen. Le mérite du discours du président de la République française, François Mitterrand, a été de relancer le débat et de lui donner son véritable sens : construire l'Europe.

En effet, le président de la République a repris et fait sien au nom de la France le projet d'union européenne adopté par l'assemblée le 14 février dernier sous le nom de projet Spinelli, un apparenté communiste italien. Ce projet prévoit notamment de doter l'Assemblée européenne d'un pouvoir législatif et budgétaire dans certains domaines. L'assemblée devrait contrôler et approuver le programme politique de la Commission de Bruxelles qui jouerait ainsi le rôle d'exécutif en relation avec le Conseil des ministres. Un aménagement graduel du droit de veto dans le fonctionnement de ce dernier est prévu dans un délai de dix ans. Le Conseil européen nomme et le président de la commission. En dehors des questions de défense et de la question monétaire, la Communauté traiterait avec les gouvernements nationaux de toutes les autres questions de politique générale. Vraiment, si un tel projet était ratifié par les Parlements nationaux, on pourrait alors dire que l'Europe dans le prolongement du Traité de Rome a fait un pas de géant dans la manifestation de son existence en tant qu'entité indépendante des grands blocs.

Ce projet de traité avait été adopté par 229 voix contre 31 et il y avait eu 42 abstentions. Pour les communistes italiens, les socialistes allemands, les communistes français avaient voté contre. On se demande pourquoi les socialistes français s'étaient abstenus. Les conservateurs et les libéraux avaient été divisés. Le R.P.R. s'était prononcé contre ce projet le qualifiant "d'utopique".

Mais la prise en charge du projet par le président de la République française en relation avec ces votes à l'Assemblée européenne aura une curieuse répercussion sur la campagne électorale française. Le Parti socialiste français n'a pas de mal à surmonter ses hésitations et à s'aligner sur le chef d'autant qu'il se dote d'un programme d'union européenne déjà voté par une

majorité substantielle d'Européens et qui donne tout son sens à la campagne électorale européenne. En revanche la bonne Mme Veil qui avait approuvé le projet ne peut le défendre au nom de sa liste qui comprend des adversaires du projet avec le R.P.R..

Ce projet doit être mis en relation avec le tiers monde et cela d'autant plus facile que la Communauté est en train de remettre au point la convention de Lomé n° 3. D'ailleurs la tête de liste socialiste, Jospin, est allée à Dakar pour remettre à jour le programme pour le tiers monde, en fonction des tragiques situations de misère, de famine, de désertification, d'écrasement sous le poids des dettes aggravées par la crise.

Ainsi le programme européen des socialistes est à la fois un programme européen et eurafricain. Mais paradoxalement le débat essentiel ne porte pas sur ce thème. Il porte sur des problèmes intérieurs français notamment la guerre scolaire. Le projet Savary avait, dans son esprit, le mérite de mettre fin à la guerre scolaire en organisant au lieu de le supprimer, contrairement au vœu des laïques les plus intransigeants, le système de subvention de l'enseignement confessionnel. C'était d'ailleurs l'avis de bon nombre de catholiques, mais la droite et les cléricaux ne l'ont pas admis ainsi. Ils ont organisé les plus délirantes manifestations contre ce projet qui leur était favorable et qui était désapprouvé par les organisations laïques.

Alors le Gouvernement risquait de se trouver isolé. C'est pourquoi Mauroy a sauvé l'unité du groupe socialiste et l'accord avec les organisations laïques en acceptant des amendements qui renforcent le contrôle de l'Etat, sur les subventions à l'enseignement privé. Mais l'esprit du projet Savary demeure et la porte reste ouverte à un rapprochement en vue de créer un service unifié, ce qui ne voulait pas dire intégré de force et étatisé.

De sorte que nous assistons à une situation paradoxale : la droite va passer l'essentiel des élections européennes à mener la guerre scolaire contre un projet où pour la première fois la gauche reconnaît, en posant il est vrai ses conditions, la nécessité de subventionner l'enseignement privé dans la mesure où il contribue à l'enseignement général. Ne sommes-nous pas dans un monde de fous ?

Jean ROUS



# Un cerveau pour l'Europe

Alfred GROSSER

Copyright La Croix

**L**e 17 juin, les Français sont appelés à élire leurs représentants à l'Assemblée européenne qui s'appelle elle-même et que nos partenaires appellent Parlement européen. Qu'on accepte ou qu'on refuse le mot, il s'agit bel et bien d'une institution. Il se trouve que les institutions européennes n'ont pas bonne réputation chez nous, dès lors qu'il ne s'agit pas seulement de rencontres régulières entre gouvernements nationaux.

La formule de Jean Monnet « rien ne se crée sans les hommes, rien ne dure sans les institutions » serait-elle inexacte? Voici pourtant ce que le général de Gaulle disait le 4 septembre 1945, anniversaire de la République : « L'œuvre grandiose qui s'offre à nous est, par avance, tracée. Certes, pour la réussir, il ne suffirait pas de bâtir des institutions, si bonnes qu'elles soient théoriquement. Car les grandes choses se font par la valeur des hommes, bien plutôt que par les textes. Mais le cadre aide ou contrarie le travail des ouvriers. » Seulement il appliquait ce constat à la constitution future de la IV<sup>e</sup> République naissante. Pour l'Europe, il a toujours refusé de raisonner ainsi. Attitudes et comportements nationaux s'y opposeraient. Comme si la constitution de la V<sup>e</sup> République n'avait pas montré à quel point les institutions peuvent modifier attitudes et comportements!

Il est vrai que la Communauté européenne a déjà une réalité politique institutionnalisée. C'est la Commission de Bruxelles qui négocie avec les pays d'Afrique et du Pacifique le second renouvellement de l'accord de Lomé et avec les États-Unis un difficile accord agricole. C'est le commissaire à l'Industrie, le Belge Étienne Davignon, qui a fait adopter en juin 1983 un

plan communautaire de réduction de la production sidérurgique dont l'effet n'est pas de juguler la crise, mais d'éviter un effondrement général dans l'anarchie. La Cour de justice siégeant à Luxembourg parvient sans grande difficulté à faire accepter par les tribunaux nationaux, britanniques compris, la supériorité du droit européen sur les droits internes, grâce en particulier, pour la France, à un arrêt décisif de la Cour de cassation en 1975.

Mais l'Assemblée de Strasbourg fournit le meilleur exemple des timidités et des silences français. En décembre 1976, le Conseil constitutionnel a décidé que son élection au suffrage universel était conforme à la Constitution, mais seulement parce que l'assemblée à élire n'aurait aucun pouvoir! Et c'est sur le thème « Votez pour moi : je vous garantis mieux que mes concurrents que l'Assemblée ne pourra rien faire » que les quatre grandes formations ont fait campagne en 1979. Et quel parti, quel journal fait référence aujourd'hui au texte adopté le 14 février dernier à Strasbourg par 237 voix contre 31 et 43 abstentions? Il s'agit pourtant d'un projet de traité pour la fondation d'une Union européenne en 87 articles. Un projet qu'on peut trouver excessif, notamment dans sa délimitation des secteurs communautaires dans lesquels l'Union aurait pouvoir de décision, mais dont le contenu mériterait amplement d'être connu et débattu.

Seulement, il doit bien être entendu, chez nous, que la volonté politique européenne tant vantée ne doit avoir aucune véritable assise institutionnelle. L'actuel gouvernement n'est pas différent des précédents. Dès l'automne de 1981, il a soumis à nos partenaires un long projet, dont un problème essentiel se trouvait écarté d'une phrase : « Cette proposition de relance ne comporte aucune innovation

institutionnelle. » Et on ne saurait prendre très au sérieux la proposition de Valéry Giscard d'Estaing d'élire au suffrage universel un président européen dépourvu de toute espèce de pouvoir : on est loin du projet de pacte européen lancé en 1950 par Michel Debré proposant de conférer à ce président un pouvoir à la mesure du candidat auquel il pensait, le général de Gaulle.

On pourrait au moins faire fonctionner le système institutionnel existant selon les règles du traité de Rome. Or, à partir d'un mythe, on se détourne du principe que, dans la CEE, la décision à la majorité est la règle et la nécessité de l'unanimité, donc le droit de veto, l'exception. Raymond Barre vient encore de reprendre le mythe du « compromis de Luxembourg ». Il faut donc rappeler le fait et le texte.

Après le boycottage par la France des institutions européennes à partir du 30 juin 1965 (boycottage qui allait au-delà de ce que Mme Thatcher a osé jusqu'ici), les Six se retrouvèrent finalement à Luxembourg en janvier 1966 et, le 30, adoptèrent la déclaration commune suivante :

1. Lorsque, dans le cas de décision susceptible d'être prise à la majorité sur proposition de la Commission, des intérêts très importants d'un ou plusieurs partenaires sont en jeu, les membres du Conseil s'efforceront dans un délai raisonnable d'arriver à des solutions qui pourront être adoptées par tous les membres du Conseil...

2. En ce qui concerne le paragraphe précédent, la délégation française estime que, lorsqu'il s'agit d'intérêts très importants, la discussion devra se poursuivre jusqu'à ce qu'on soit parvenu à un accord unanime.

3. Les six délégations constatent qu'une divergence subsiste sur ce qui devrait être fait au cas où la concilia-

tion n'aboutirait pas complètement.

4. Les six délégations estiment néanmoins que cette divergence n'empêche pas la reprise des procédures normales des travaux de la Communauté.

Où est le « compromis »? Il s'agit d'un constat de désaccord. Depuis lors, il est vrai, on décide de plus en plus à l'unanimité, ce qui permet à la Grande-Bretagne en matière économique, à la Grèce en matière politique de bloquer bien des décisions — dans la mesure même où on ne leur a pas nettement imposé la règle du traité lors de leur entrée en 1973 et 1976. Une fois reconvenue l'absurdité de la formule employée de 1963 à 1969, consistant à dire en substance « L'Angleterre ne doit pas entrer, puisqu'elle refuse une forme d'Europe que nous refusons d'ailleurs aussi », il n'y avait qu'une alternative : freiner encore davantage l'Europe communautaire en commun avec la Grande-Bretagne ou bien se réclamer contre elle de l'intégralité du traité de Rome. C'est le premier terme qui a été fidèlement choisi par les quatre présidents successifs.

L'élargissement empêchera de toute façon tout resserrement institutionnel? Peut-être. Mais l'inverse est sans doute plus vrai : l'élargissement à l'Espagne et au Portugal bloquera encore davantage l'évolution vers une communauté politique, s'il n'existe pas une contrainte institutionnelle plus forte à l'unité dès avant leur arrivée.

En matière économique, PS, UDF et RPR nous disent en commun que l'Europe devrait de plus en plus constituer un seul corps. Est-il donc si difficile d'ajouter, comme semble le faire la petite liste centriste, qu'elle devrait aussi avoir un minimum de cerveau commun, c'est-à-dire de mécanismes politiques sans lesquels le corps resterait inerte? Le Parlement à élire le 17 juin aura notamment à débattre de cette question-là.

---

## XVes Etats généraux des Communes d'Europe Turin, 11-14 avril 1984

---

Trois mille élus locaux de douze pays européens se sont réunis à Turin du 11 au 14 avril pour participer aux XVèmes Etats Généraux du *Conseil des Communes d'Europe*.

« *Un choix décisif : approuver le Projet de Traité d'Union européenne* », tel était le slogan du Congrès, qui a ainsi voulu se mettre au service du Traité d'Union, rappelant l'intérêt vital qu'ont les communautés locales au succès de ce projet et leur engagement à le soutenir, souligné par tous les intervenants, en particulier par le président du C.C.E., Hoffman, par le président honoraire, Cravatte, le président de l'association italienne du C.C.E., Serafini. Le président Mario Albertini a apporté le salut de l'*Union européenne des fédéralistes* et Robert Van Schendel celui du *Mouvement européen international*. Les Etats Généraux ont adopté par acclamations une motion que nous publions ci-après et qui engage le C.C.E. dans la lutte pour l'Union européenne.

Pour les militants européens de notre région cet engagement est très important au moment précisément où le C.C.E. Rhône-Alpes publie le deuxième numéro de sa revue *Communes d'Europe Rhône-Alpes* (C.R.E.I. - 26, rue Sala - 69002 Lyon) et où Alain Reguillon, l'un de ses principaux animateurs écrit : « les Comités de jumelage doivent être les vecteurs naturels de l'idée européenne ; l'engagement de leurs responsables — élus et animateurs — doit devenir la garantie première d'une réelle sensibilisation et d'une plus grande contribution des populations à l'UNION EUROPEENNE ».



## **RESOLUTION SUR LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET REGIONALES A LA REALISATION DE L'UNION EUROPEENNE**

Les XV<sup>e</sup> Etats Généraux des Communes d'Europe, réunis à Turin du 11 au 14 avril 1984, après avoir entendu et approuvé le rapport de M. Carlo MEINTZ sur « l'Europe que nous voulons : les raisons politiques, économiques, sociales et de sécurité qui incitent les collectivités locales et régionales à demander un statut pour l'Union Européenne »,

— CONSTATENT que la crise profonde de la construction européenne met en péril l'acquis même de la Communauté. Elle rend impossible l'aménagement nécessaire des politiques communes existantes et le développement de nouvelles politiques, en particulier dans les domaines de la recherche et de la technologie et dans le secteur industriel. Cette crise empêche aussi l'Europe d'accroître son rôle propre dans le monde, au service de la paix et de la liberté, et notamment pour contribuer à une politique de réduction des armements, équilibrée et contrôlée, ainsi qu'au développement d'un nouvel ordre économique international, assurant une répartition plus juste et efficace des ressources mondiales.

— RECONNAISSENT que les pays démocratiques européens n'appartenant pas à la Communauté ont également, à cet égard, un rôle important à jouer.

— OBSERVENT que le processus décisionnel actuellement en vigueur, qui laisse prévaloir les exigences divergentes des intérêts nationaux sur celles convergentes de l'Europe, ne permet pas de surmonter cette crise.

— AFFIRMENT que l'élimination de cette possibilité de blocage, rendue plus urgente encore dans la perspective du tout prochain élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, ne pourra être obtenue que par une réforme importante de celle-ci, destinée à la transformer en Union Politique Européenne.

— SOULIGNENT que le Parlement Européen, conscient d'être par le suffrage de tous les citoyens de la Communauté Européenne l'expression directe de la souveraineté populaire, a proposé à une très forte majorité les termes d'un projet de Traité portant création de l'Union Européenne.

Le Parlement Européen a tracé ainsi le cadre institutionnel permettant d'appliquer les diverses politiques que la situation actuelle rend indispensables. Le projet de Traité qu'il a élaboré préconise en effet :

— l'extension graduelle des compétences de la Communauté Européenne, notamment en ce qui concerne son rôle dans le monde,

— l'attribution au Parlement Européen d'un pouvoir d'initiative et de décision dans l'approbation des lois et dans la formation de l'exécutif, celui-ci recevant l'investiture parlementaire sur la base d'un programme qu'il élaborerait de manière autonome,

— l'attribution à la Commission exécutive de la Communauté d'une pleine responsabilité dans l'élaboration de la politique communautaire, la Commission devenant en fait le gouvernement de la Communauté,

— la suppression à terme du droit de veto au sein du Conseil de l'Union.

Les XV<sup>e</sup> Etats Généraux prennent acte avec satisfaction du préambule du projet de Traité affirmant « la nécessité de permettre la participation des Collectivités locales et régionales à la construction européenne, selon les formes appropriées » ;

— DEMANDENT que, dans cet esprit, les collectivités locales et régionales soient associées en particulier à la mise en œuvre d'une politique visant à surmonter les déséquilibres régionaux et que leurs consultations avec les organes communautaires soient institutionnalisées.

— SOULIGNENT le rôle important, dans ce domaine, du Comité Consultatif des Institutions Locales et Régionales des Etats membres de la Communauté.

— DEMANDENT également que le principe démocratique fondamental des libertés locales et régionales soit inscrit dans les statuts de l'Union Européenne.

Les XV<sup>e</sup> Etats Généraux des Communes d'Europe soutiennent la résolution du Parlement Européen du 29 mars 1984, par laquelle celui-ci invite tous les Chefs d'Etat et de Gouvernements de la Communauté à engager dans chaque Etat le processus de ratification du projet de Traité.

— DONNENT MANDAT aux organes du C.C.E. de faire de cette action un objectif prioritaire et APPELLENT les élus locaux et régionaux à user de toute leur influence en ce sens auprès des Gouvernements et des Parlements nationaux.



**Nous reprenons ci-après les chapîtres 2 et 3 de la brochure « les Etats Unis d'Europe, pourquoi ? » publiée pendant la campagne électorale européenne par la seule liste ayant sérieusement fait sa campagne sur les questions européennes, la liste E.R.E.**

## **UNE ÉTAPE, UN INSTRUMENT : LE PROJET DE TRAITÉ D'UNION EUROPÉENNE**

Les Etats-Unis d'Europe se réaliseront par étapes, la prochaine étant marquée, estimons-nous, par la ratification du Projet de Traité d'Union Européenne, fruit des débats des députés européens élus pour la première fois au suffrage universel. Nous présentons et analysons ce Projet ci-après :

Ce texte a donné lieu à de longues discussions poursuivies pendant près de deux ans au sein d'une "Commission institutionnelle" créée par le Parlement de Strasbourg.

"Conscients, selon leur propre expression, de leur *devoir historique*", les élus ont voulu, avant de se séparer, formuler à l'adresse des Etats et des peuples de l'Europe, une sorte de testament politique précisant, sur la base de leur expérience, ce qu'il leur paraît souhaitable et possible d'entreprendre dès maintenant. Ils ont exprimé leur conviction que face aux difficultés présentes, une *relance de la construction européenne est urgente*, qu'il est de plus en plus important pour l'Europe d'affirmer son identité, que le projet de Traité correspond à "l'évidente nécessité d'aller au-delà du degré actuel d'unification".

Ils ont fait valoir le besoin de redéfinir des objectifs, de bâtir des institutions plus démocratiques et plus efficaces, mais aussi :

"- de contribuer à l'édification d'une société internationale reposant sur la coopération des peuples et des Etats, le règlement pacifique des différends, le renforcement des organisations internationales".

"- de permettre la participation des collectivités locales et régionales à la construction européenne".

Ils ont fait ressortir la nécessité d'agir d'une manière progressive en respectant les étapes de transition, celle, enfin d'appliquer le principe de subsidiarité évoqué plus haut, en confiant à des institutions communes les seules compétences indispensables pour "mener à bien des tâches qu'elles peuvent réaliser d'une manière plus satisfaisante que les Etats pris isolément".

Il faut souligner la valeur de cet apport émanant de parlementaires qui ont suivi pas à pas, pendant cinq ans, le déroulement des procédures communautaires et mesuré l'ampleur des difficultés rencontrées sur leur chemin.

Les réformes à apporter aux institutions européennes ont suscité depuis plusieurs années, de nombreux travaux de spécialistes du droit et de l'économie dans les pays de la C.E.E. Cependant les plus qualifiés pour émettre des avis autorisés sont bien ceux qui ont été mêlés aux responsabilités de la gestion ou qui ont été à même d'en observer directement les conditions d'exercice.

Le projet de Traité instituant l'Union Européenne a été adopté par le Parlement européen le 14 février 1984 par 238 voix pour, 31 voix contre et 43 abstentions. Cette majorité importante comprend la totalité de la représentation italienne (tous partis confondus), et de celle du Luxembourg, 95 % des voix des élus Belges, 95 % des Néerlandais, 83,35 % des Irlandais, 80,25 % des Allemands, 53,06 % des Français, 52,27 % des Anglais, 47,37 % des Grecs et 14,28 % des Danois.

La carence d'une partie notable des élus français s'explique par l'addition de votes hostiles, des abstentions et des refus de participer au scrutin (1). Une leçon défavorable dans la construction de l'Europe nous a été ainsi donnée par les élus de six des dix pays de la Communauté alors que, selon les sondages, 65 % des Français seraient favorables aux Etats-Unis d'Europe.

Nous estimons quant à nous que le Traité d'Union européenne constitue le point de départ, la condition minimale, pour réaliser les Etats-Unis d'Europe.

La philosophie du texte est d'inspiration fédéraliste, au sens que nous avons donné à cette expression dans le chapitre précédent. Aucune des dispositions adoptées n'est contraire aux principes du Fédéralisme tandis que la plupart en sont une application et que certaines autres constituent des mesures d'acheminement ou de nécessaire transition.

Dans sa première partie, le projet préconise que tout Etat européen démocratique peut demander à devenir membre de l'Union, sa libre adhésion impliquant la signature du traité qui le liera à l'Union, dans les conditions de la Charte institutionnelle.

Il proclame que "les citoyens des Etats membres sont par là-même, citoyens de l'Union", que celle-ci "protège la dignité des individus et leur assure les droits et libertés fondamentaux".

Énonçant les buts généraux de l'Union, le texte mentionne à ce titre certains objectifs considérés comme essentiels :

- la recherche du plein emploi,
- l'élimination des déséquilibres entre les régions,
- le développement économique,
- les efforts en faveur de la paix, de la sécurité, de la coopération, de la détente, du désarmement,
- la libre circulation des personnes et des biens,
- l'aide au développement, la lutte contre la faim.

Deux *méthodes d'action* sont prévues pour atteindre ces buts :

- l'action commune directe menée par le Gouvernement de l'Union, ou
- l'action poursuivie en coopération avec les Etats membres.

Les Institutions proposées se caractérisent par un nouvel équilibre :

### **• LE POUVOIR LÉGISLATIF :**

**1) Parlement Européen** est élu au suffrage universel suivant une *procédure électorale uniforme établie par une loi organique*.

Le Parlement participe au vote des lois et du budget et à la conclusion des accords internationaux.

Les votes du Parlement ont lieu à la majorité simple, c'est-à-dire à la majorité des suffrages exprimés, sauf en quelques cas où la loi exige, soit la majorité absolue, soit la majorité qualifiée des deux tiers. Dans tout les cas de majorité simple ou de majorité des deux tiers les abstentions ne sont pas prises en considération.

L'innovation essentielle dans les pouvoirs du Parlement réside dans les attributions qui résultent pour lui de la modification substantielle réalisée sur le *plan de l'exécutif*.

Désormais, en effet, l'Union Européenne doit comporter un *Gouvernement responsable devant le Parlement*, constitué par la "Commission de l'Union", substituée à la "Commission des Communautés Européennes".

La "Commission de l'Union" soumet son programme politique au Parlement qui lui donne ou lui refuse l'investiture et qui exerce sur elle le contrôle politique.

Le Parlement peut adopter, à la majorité qualifiée, une motion de censure contraignant les membres de la Commission à se démettre collectivement de leurs fonctions.

(1) Les représentants du PC ont voté contre. Les représentants du PS se sont abstenus. Les représentants du RPR n'ont pas participé au vote, à l'exception de deux de ses membres.



L'articulation des pouvoirs entre la Commission, l'Assemblée et le Conseil était jusqu'ici beaucoup moins précise. Elle engendrait parfois une confusion entre législatif et exécutif et même une paralysie, que la structure nouvelle a pour effet de corriger.

Le Parlement doit contrôler le budget.

Il dispose, en outre, d'un pouvoir d'enquête qu'il devrait - à notre avis - exercer notamment grâce à un système de dépositions publiques et télévisées.

**2) La Seconde Chambre :** On retrouve les principes du Fédéralisme avec la création d'une deuxième Chambre appelée "*Conseil de l'Union*" et représentant les Etats. On se souvient que dans les pays à régime fédéral il existe généralement, à côté de l'Assemblée élue au suffrage universel, une assemblée représentative des Etats qui exerce souvent des prérogatives importantes en matière de politique internationale. On pense au Sénat américain où chacun des Etats fédérés est représenté par deux sénateurs élus par ses ressortissants.

Ici, le Conseil de l'Union comprend des membres nommés par les Gouvernements des Etats au lieu d'être élus par leur population. De plus, cette représentation n'est pas uniforme, elle varie en fonction de l'importance de cette population, la voix de chaque représentation étant affectée de la pondération adoptée par le Traité de Rome et les accords d'élargissement de la Communauté (4 pour la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, 1 pour le Luxembourg, 2 pour les autres Etats membres). Chaque représentation est dirigée par un ministre chargé, dans chaque Etat, des affaires de l'Union.

A notre avis, cette seconde Chambre ou Conseil de l'Union pourrait plutôt voir ses membres désignés par les parlements nationaux. Ce serait un progrès supplémentaire.

Le Conseil de l'Union participe, comme le Parlement, à l'exercice du pouvoir législatif : initiative et vote des lois, vote du budget. Il exerce en outre, comme le Sénat des Etats-Unis, des *compétences spéciales en matière de relations internationales*.

Le Conseil de l'Union vote à la majorité simple et, dans des cas exceptionnels, à la majorité absolue ou à la majorité qualifiée.

Toutefois, à titre de compromis transitoire, les auteurs du traité ont admis que pendant une période de dix ans, lorsqu'une représentation invoque un *intérêt national vital*, reconnu comme tel par la Commission, le vote pourra être reporté afin que la question soit examinée une nouvelle fois par le Conseil.

#### • LE POUVOIR EXÉCUTIF :

Le rôle d'*Exécutif* est rempli d'après le projet de traité de l'Union Européenne par la *Commission de l'Union*, assimilée à un *gouvernement*.

Le Président de la Commission est nommé par le Conseil Européen (dont nous parlerons plus loin). Le président désigne les membres de la commission qui devient une sorte de gouvernement.

La Commission soumet son programme au Parlement et entre en fonction après avoir reçu de celui-ci l'investiture. Elle demeure en fonction jusqu'à l'investiture d'une nouvelle Commission.

La mission de la Commission consiste à définir dans son programme et à appliquer les orientations de l'action de l'Union.

Elle a, comme tout Gouvernement, l'initiative des lois.

Elle présente et exécute le budget.

Elle exerce le pouvoir réglementaire.

Elle est, nous l'avons vu, responsable devant le Parlement. Les

membres de la Commission doivent cesser leurs fonctions à la suite du vote d'une motion de censure.

La Commission répond aux questions écrites et orales posées par les membres du Parlement européen.

Au sommet de l'édifice institutionnel le *Conseil Européen* réunit les Chefs d'Etat ou de Gouvernements et le Président de la Commission.

Cet organisme fait en quelque sorte office de Chef d'Etat de l'Union en l'absence d'un Président ou d'un Directoire placé à la tête de ce que seront demain les Etats-Unis d'Europe. Ce "*Conseil Européen*" détient certaines compétences telles que la désignation du président de la Commission Exécutive, le droit de formuler des recommandations ou celui d'adresser des messages aux autres institutions de l'Union (1).

#### • LES AUTRES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.

Pour être complet, il faut encore indiquer que l'Union est dotée d'une *Cour de Justice* qui assure le respect du droit et dont les membres sont non seulement moitié par le Parlement moitié par le Conseil de l'Union, d'une *Cour des Comptes*, d'un *Comité Economique et Social*, d'une *Banque d'Investissements* et d'un *Fonds Monétaire* jouissant de l'autonomie nécessaire pour garantir la stabilité monétaire.

#### • LES NOUVELLES COMPÉTENCES EUROPÉENNES.

L'énumération des matières entrant dans le champ d'action de la "*Commission de l'Union*" permet de mesurer l'écart qui les sépare des pouvoirs dévolus à la Commission de la C.E.E. par le Traité de Rome. Il était conforme à la tradition fédéraliste de fixer dans le Texte du Traité d'Union européenne les *compétences exclusives* attribuées à la nouvelle Commission au titre de l'action commune. La fixation de ces compétences procède d'un esprit de transition entre deux états de droit, celui de l'Union Européenne et celui des Etats-Unis d'Europe afin d'assurer :

- dans un délai de deux ans la libre circulation des personnes et des biens à travers le Territoire de l'Union,

- dans un délai de cinq ans la libre circulation des services, y compris les services bancaires et les assurances,

- dans un délai de dix ans la libre circulation des capitaux,

- achever et développer la politique de Concurrence, compte tenu notamment des règles concernant les concentrations d'entreprises ou les *restructurations industrielles*. Précision importante, le problème de la Lorraine, région frontalière, celle de Robert SCHUMAN et de la CECA, est bien un problème européen.

A côté des compétences exclusives, le projet du Traité prévoit des *compétences concurrentes* lorsque les décisions exigent une *coopération* entre la Commission et les Etats-membres. Il en est ainsi en particulier lorsqu'il s'agit de rapprocher les législations fiscales ou sociales, ou de faciliter la coordination des politiques économiques, ou encore dans les domaines du crédit et de la politique monétaire.

(1) A notre avis ce Conseil Européen devrait d'abord s'appeler Conseil de Chefs d'Etat et de Gouvernements ; il devrait être présidé ultérieurement par le Président élu des Etats-Unis d'Europe, c'est ce dernier qui désignerait alors le chef du gouvernement remplaçant l'ancien président de la Commission.

Sur ce dernier point, il est affirmé que tous les Etats membres participent obligatoirement au système monétaire européen et que l'Union s'emploiera à réaliser progressivement l'Union monétaire complète. A cet effet, la loi organique fixera les règles concernant le Fonds monétaire, le transfert à ce fonds d'une partie des réserves des Etats membres, la transformation progressive de l'écu en monnaie de réserve et en moyen de paiement d'utilisation élargie, et finalement les modalités de l'Union monétaire.

Il existe toute une gamme de matière dans lesquelles l'Union dispose de compétences à exercer en concertation avec les Etats membres :

- le Marché agricole,
- la pêche,
- les transports,
- les télécommunications,
- la recherche et le développement,
- l'industrie,
- l'énergie,
- la santé,
- la politique sociale,
- la politique régionale et la réduction des disparités entre les régions,
- l'environnement, la prévention de la pollution,
- la protection des consommateurs,
- l'éducation (formation, équivalence des diplômes, recherche scientifique).
- l'information, y compris la coopération entre sociétés de radio-diffusion et de télévision,
- la politique culturelle européenne.

Certaines de ces matières étaient déjà de la compétence communautaire comme se rattachant plus ou moins directement au domaine économique. D'autres sont entièrement nouvelles.

Dans toutes ces matières, la Commission est appelée à prendre des décisions après accord des représentants des Etats membres intéressés.

..

Enfin, dans le domaine primordial des relations extérieures de l'Union, le projet de Traité définit les objectifs généraux à atteindre alors que le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne ne contenait aucune disposition à ce sujet :

"L'Union, dit le texte, fera porter ses efforts sur l'établissement de la paix par le règlement pacifique des conflits, ainsi que sur la sécurité, la dissuasion des agressions, la détente, la réduction mutuelle, équilibrée et contrôlable, des forces militaires et des armements, le respect des droits de l'homme, le relèvement du niveau de vie dans le tiers monde, sur le développement et l'amélioration des relations économiques et monétaires internationales et des échanges commerciaux, (dans le domaine commercial, appelé à s'étendre, nous le savons, dans toutes les directions, vers l'ouest, vers l'est, vers le sud, l'Union a une compétence exclusive), sur le renforcement de l'organisation internationale".

Sur ce plan extérieur, la Commission recevra des directives du Conseil de l'Union.

La règle de l'unanimité sera remplacée par le Consensus réalisé en son sein.

En ce qui concerne l'aide au développement, il est stipulé que cette

aide fera progressivement l'objet d'une action commune de l'Union au cours d'une période de dix ans.

La Commission négocie les accords internationaux au nom de l'Union après s'être efforcée, s'il y a lieu, de coordonner les positions des Etats membres. Avec l'accord du Conseil de l'Union, elle établit des représentations dans des Etats tiers et auprès des organisations internationales.

Il est encore précisé que "la Commission peut proposer des politiques et des actions qui sont mises en œuvre à la demande du Conseil Européen ou du Conseil de l'Union, soit par la Commission, soit par les Etats membres".

• En conclusion de cet exposé qui souligne nos suggestions sur l'application du Traité d'Union Européenne, nous croyons pouvoir affirmer que celui-ci, par l'extension des compétences, l'équilibrage et le renforcement des institutions, représente un progrès sensible sur le Traité de Rome et un acheminement irréversible vers les Etats-Unis d'Europe. Le traité a le mérite de confier à la Commission la responsabilité de la gestion des actions communes et d'intégrer enfin la coopération politique dans le système institutionnel de l'Union. Comme devait le déclarer Gaston Thorn "il instaure la capacité de décider et surtout de décider en temps utile. Il rétablit l'efficacité d'un mécanisme décisionnel trop longtemps dénaturé par la pratique de l'unanimité".

## LA TRANSITION DU PROJET DE TRAITÉ AUX ETATS-UNIS D'EUROPE

Que se passera-t-il au lendemain des élections européennes, comment passer de ce projet du Traité d'Union Européenne aux Etats-Unis d'Europe ? :

En adoptant le 14 février dernier ce projet, le Parlement européen a chargé son Président de le présenter aux parlements et aux gouvernements des Etats membres de la Communauté.

Il a invité le Parlement qui sera élu le 17 juin à organiser tous contacts et rencontres opportuns avec les divers parlements nationaux, à prendre toute initiative utile afin que le Projet de Traité puisse finalement recueillir l'adhésion de tous les Etats membres selon leurs procédures constitutionnelles respectives.

Le nouveau Parlement se trouvera donc devant cette proposition et devra en délibérer.

Il est permis de penser que la large majorité de suffrages favorables qui s'est exprimée en Allemagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Irlande, se retrouvera au sein de l'Assemblée Nouvelle.

Qu'en sera-t-il pour la représentation française ?

Si nul ne met en doute les convictions européennes de celle qui fût la première présidente de l'Assemblée, Simone VEIL, on peut se demander qu'elle sera l'attitude d'une bonne partie des membres de la liste constituée sous sa houlette. Les membres de cette liste ne sont-ils pas appelés à se disperser dans des groupes dont certains n'ont pas caché leur hostilité au projet de Traité ? Les progrès de la Construction européenne n'en seront-ils pas retardés ? Que feront les élus du PS ?

Des efforts de retardement pourraient être facilités par le respect nécessaire des procédures de ratification prescrites par les différentes Constitutions.

Après la transmission officielle du projet de Traité aux dix gouvernements des pays qui forment la Communauté, chaque Parlement devra en être saisi. La saisine comportera des délais variables d'un pays à l'autre pour tenir compte des dates des sessions. Les débats peuvent être longs, des amendements seront présentés par des parlementaires opposés au projet. Il suffit qu'un amendement soit adopté par le Parlement d'un pays pour que l'ensemble des autres parlements aient l'obligation de délibérer à nouveau et de prendre position sur les modifications proposées. On peut donc craindre qu'un assez long intervalle s'écoule avant la ratification par une *majorité d'Etats*.

L'article 82 du projet de Traité s'exprime en effet comme suit :

"Lorsque le présent Traité aura été ratifié par une majorité d'Etats membres dont la population forme les deux tiers de la population globale des Communautés, les Gouvernements des Etats ayant ratifié se réuniront immédiatement pour décider d'un Commun accord des procédures et de la date d'entrée en vigueur du Traité ainsi que des relations avec les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié".

Des manœuvres dilatoires pourront se poursuivre ultérieurement si, après la mise en vigueur du Traité, un projet de loi motivé modifiant certaines dispositions est déposé au Parlement Européen. Or, la représentation d'un pays au "Conseil de l'Union", ou un tiers des membres du Parlement, ou encore la Commission, peuvent soumettre à l'autorité législative un tel projet de loi qui sera alors soumis aux deux Chambres de l'Union puis, après adoption, à la ratification des Etats membres.

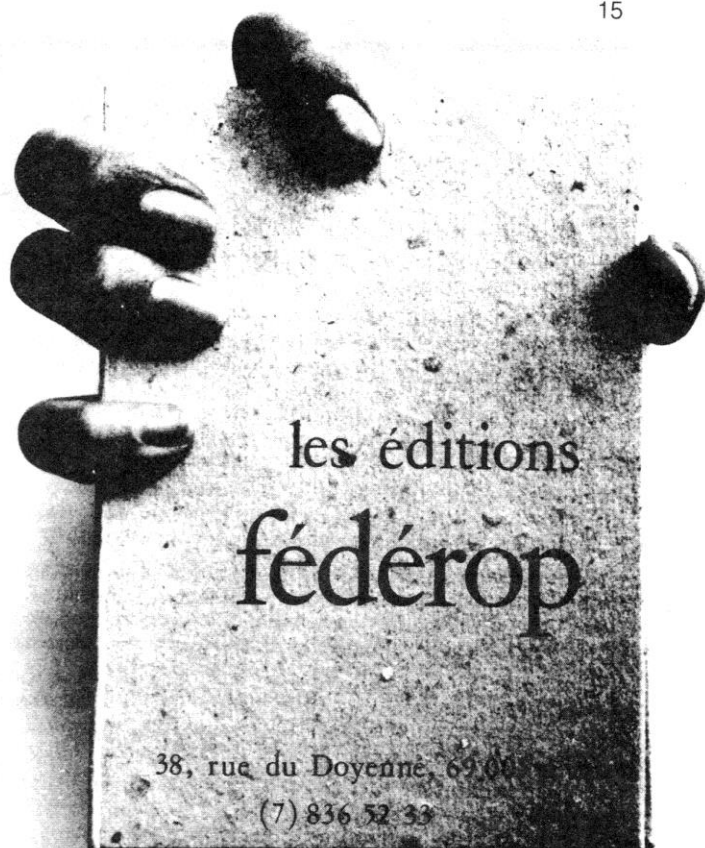
Il y a là de fortes raisons pour que des députés de la trempe d'un Alterio SPINELLI prennent au sein du nouveau Parlement des initiatives du même ordre que celle qui a abouti au vote du Traité d'Union Européenne, aux fins cette fois de l'édification des Etats-Unis d'Europe.

Dans l'intervalle qui précédera la ratification du Traité d'Union Européenne, ce sont évidemment les institutions de l'actuelle Communauté économique qui demeureront en vigueur. Ce qui veut dire que la communauté pourrait renoncer à certaines des innovations et extensions apportées par le projet de Traité d'Union Européenne.

Dès lors, comment ne pas souhaiter qu'une importante majorité, confortée par l'adhésion du plus grand nombre d'élus français, se manifeste au Parlement européen, pour faire échec aux tentatives éventuelles d'obstruction et orienter résolument l'ensemble vers des mesures efficaces.

Comment ne pas souhaiter qu'on retrouve demain des élis dynamiques capables de communiquer leur foi autour d'eux pour aboutir à un nouveau Traité instituant les Etats-Unis d'Europe ?

L.P. Th. J.



Diffusion :

SCRIPT, 13, rue Paul-Saïn, 84000 Avignon  
(90) 82.29.45

Distribution :

France-DISTIQUE, 9, rue Edouard-Jacques, 75014 Paris  
(1) 322.82.62

Belgique-NORD-SUD, 74, rue Lesbroussart,  
1050 Bruxelles 02-648-1037

**Une collection  
pour les militants  
de l'Europe  
chez un éditeur  
différent**

**fédérop**

**TEXTES FÉDÉRALISTES**

38 rue du Doyenné - 69 005 LYON

## IL N'Y A PAS DE BRETONS EN FRANCE

C'est, si l'on veut, une toute petite affaire. Un Soviétique, S. Brouk, vient de publier un livre intitulé *La Population du monde* (en français, aux éditions du Progrès, Moscou) dans lequel il dit que 82% des habitants de la France sont des Français, mais qu'il y a aussi dans ce pays des Alsaciens, des Bretons, des Basques, des Catalans et des Corses, sans oublier tant d'immigrés d'introduction relativement récente, et en oubliant presque les Occitans.

Georges Marchais proteste. Non, il n'est en France que des Français. Inadmissible que l'on cherche à nous diviser. C'est porter atteinte à l'unité nationale, à l'indivisibilité de la République...

Cette argumentation, il est inutile de la retranscrire : nous l'avons entendue si souvent ! Et répliquer serait aussi vain. Tu dis ceci, je réponds cela, mais personne n'écoute personne et cela peut durer jusqu'à la fin des temps. Ou, plus exactement, cela durera jusqu'à ce que le combat cesse faute de combattants : c'est-à-dire quand tous ceux qui, dans la République française, se sentent alsaciens, bretons, etc, seront morts ou seront enfermés à l'asile psychiatrique. Ou bien au zoo, et les visiteurs diront à leur progéniture : « Lance-leur des cacahouètes et ils te remercieront en breton (ou en corse, ou en catalan...) ». Une sacrée distraction pour les dimanches où l'on n'aura plus à manifester pour l'école libre !

L'accès d'humeur centralisatrice de Georges Marchais surprend tout de même quand on n'oublie pas que l'U.R.S.S. est dotée d'une constitution fédérale et qu'on a tenu à y mettre en honneur des langues maltraitées par l'histoire et, pour certaines, en voie d'extinction. Ce zèle si louable pour tant de nationalités est certes contredit par trop de faits : dispersion des Tatars ou des Allemands de la Volga, persécution du yiddish, minorisation de nombreux peuples allogènes par pression économique et démographique, etc. On a pu en conclure que fédéralisme et respect des nationalités ne sont, pour le gouvernement soviétique, que de la frime. La réaction viscérale de Georges Marchais doit-elle nous faire croire qu'il avalise une telle interprétation ?

Le parti communiste français n'ignore pas l'existence des Bretons, des Catalans, des Occitans et il a su, dans plus d'une occasion, le prouver. Alors, à quoi rime cette manifestation de son secrétaire général ? Georges Marchais a-t-il voulu saisir une occasion facile de démontrer une fois encore qu'il n'est pas forcément d'accord avec tout ce qui vient d'U.R.S.S. ? Ou bien s'est-il souvenu qu'il y a une vingtaine d'années le général De Gaulle s'était mis en colère parce qu'un dictionnaire allemand disait la même chose que ce Monsieur Brouk ? Ou faut-il simplement replacer cette protestation dans le contexte de la campagne pour les élections européennes ?

Quelle que soit la réponse, on constatera que le centralisme a encore de bons jours à vivre dans ce pays, celui de Georges Marchais et le nôtre, et que l'Europe dont nous rêvons n'est pas pour demain. Les frontières ne sont pas indélicates sur le terrain, c'est dans les têtes qu'elles sont inscrites...

Les lignes ci-dessus n'auraient pas été écrites si, dans le même temps que S. Brouk se faisait tancer, l'on n'avait pas appris qu'un universitaire de Leningrad, Mikhaïl Borissovitch Meylakh, venait d'être condamné à sept ans de camp et cinq de relégation. Meylakh est un spécialiste estimé de la littérature occitane classique (*La langue des Troubadours*, Moscou, 1975, et *La poésie des troubadours*, Moscou, 1976). J'ignore ce dont on l'accuse réellement car les mots « agitation et propagande antisoviétique » ne signifient rien s'ils ne sont pas explicités. Peut-être Georges Marchais eût-il mieux fait de s'informer sur Meylakh et, le cas échéant, de tonner contre ses juges. Mais, me direz-vous, à quoi bon défendre un Soviétique dont on ne peut à coup sûr affirmer qu'il croit qu'il existe en France des Occitans, et des Bretons aussi, et des Basques, et des Corses, et des Catalans, et des Alsaciens, et même des Flamands...

Bernard LESFARGUES

TCHERNENKO A INTÉRÊT A BIEN SE TENIR

FAIS GAFFE CONSTANTIN  
SI ON ABÎME SAKHAROV,  
JOJO IL VA SE FÂCHER  
TOUT ROUGE !

